

**QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE en 2018**

COMMUNE DE
LA ROCHE POSAY

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants.

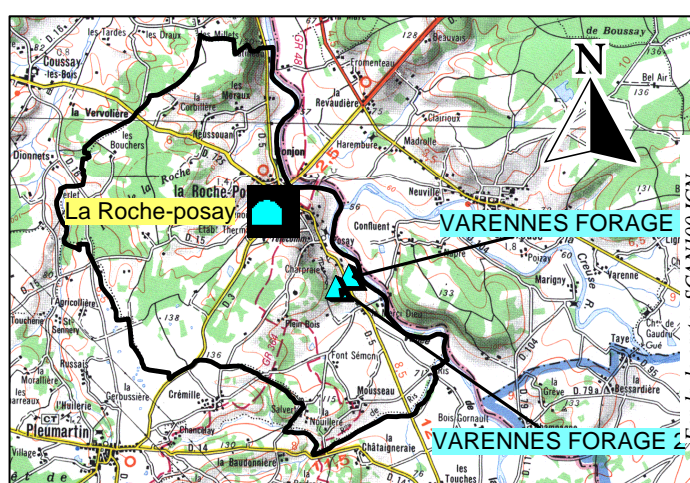
Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

La commune ne possède qu'une seule unité de distribution d'eau et la gestion de la production - distribution d'eau est assurée par **VEOLIA**.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines, naturellement bien protégées vis-à-vis des risques des pollutions liées aux activités humaines.

L'UDI est approvisionnée en eau par la zone de captages **des Varennes** : Le forage F1 de 70 mètres de profondeur capte les eaux de la nappe aquifère captive du cénomanien et le forage F2, profond de 130 mètres, sollicite la nappe aquifère captive du jurassique supérieur.



Un 3^{ème} forage a été réalisé pour compléter les deux précédents ouvrages mais il n'est pas actuellement en service.

Traitement : L'eau pompée subit un traitement d'élimination du fer et de l'ammoniaque, suivi d'une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée à la population.

Contrôle :

22 prélèvements représentant **793 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure est terminée pour les forages F1 et F2 des Varennes (arrêté de déclaration d'utilité publique avec inscription au fichier des hypothèques). Elle est toujours à engager pour le forage F3.



Station des Varennes (La Roche-Posay)

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS 2018 (Réseau d'adduction)		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,2	7,8	7,9
Conductivité (μ S/cm à 25 °C)	200 - 1100	460	479	557
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,29	3,8
DURETE (TH en °F)	Néant	20	21	21
FLUOR (en mg/l)	1,5	1,00	1,26	1,40
NITRATES (en mg/l)	50	0	0	0,5

Bactériologie

● Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne, bicarbonatées calciques et magnésiennes. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Les eaux distribuées possèdent une **bonne limpidité générale** avec une turbidité moyenne inférieure à 0,5 NFU). Un dépassement a été constaté suite à des dépôts ferreux dans les canalisations, il a été procédé à une purge des canalisations dans ce secteur.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté modérée**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F dans les réseaux de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 % et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.

Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux** alimentant le réseau de la Roche-Posay **renferment des concentrations en fluor relativement élevées**, ce qui ne nécessite pas d'avoir recours à des apports complémentaires (sel fluoré ou comprimés fluorés).

Nitrates

● **Les eaux distribuées** sur le réseau provenant de nappes aquifères captives **en sont pratiquement dépourvues**.

Pesticides

● Les recherches effectuées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune trace des produits recherchés**.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,

Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

